



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/23784
4 avril 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 3 AVRIL 1992, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA HONGRIE AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer de ce qui
suit :

Le 3 avril 1992, au village de Tarjánai dans la région de Baranja en
Slavonie orientale, un affrontement armé a eu lieu entre forces serbes et
forces croates. A 6 h 40, l'explosion d'une mine dans le village de Kásád, en
territoire hongrois, a été suivie de l'impact de 21 obus de mortier sur le
village d'Eperjespuszta, à 400 mètres de la frontière, du côté hongrois. A ce
jour, les autorités hongroises n'ont aucune information concernant d'éventuels
blessés ou dommages matériels.

L'affrontement armé s'est produit dans cette partie de la Croatie où,
conformément aux dispositions de la résolution 743 (1992) du 21 février 1992,
par laquelle le Conseil de sécurité a approuvé le rapport du Secrétaire
général daté du 15 février 1992 (S/23592), doit être installé le secteur E des
Zones protégées par les Nations Unies.

Les autorités hongroises considèrent que la reprise des combats, qui
constitue par ailleurs une menace directe pour le territoire de la République
hongroise, met en évidence, une fois de plus, l'urgence de déployer aussitôt
que possible la Force de protection des Nations Unies comme l'envisage la
résolution susmentionnée du Conseil de sécurité.

Je vous serais obligé de bien vouloir distribuer le texte de la présente
lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur

(Signé) André ERDOS